



santé
famille
retraite
services

La Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté

vous
informe

Prévention

Feux agricoles, un sujet brûlant...

Avec la météo favorable et caniculaire de ces derniers jours, les travaux de récoltes battent leur plein. Mais les grosses chaleurs et les travaux dans les champs ne font pas toujours bon ménage et peuvent donner des sueurs froides... Anne-Charlotte Renaud, conseillère en Prévention des risques professionnels (PRP) à la MSA de Franche-Comté s'est rendue dans une caserne de pompiers en Haute-Saône et s'est entretenue avec le Commandant Matthieu Faure, chef du groupement « Doctrine Equipement Formation » du SDIS 70 (service Départemental d'incendie et de secours).



■ Le Commandant Matthieu Faure, chef du groupement « Doctrine Equipement Formation » du SDIS 70 © MSAFC.

Anne-Charlotte Renaud (A.-C. R.) : Nous sommes le 23 juin 2022, les pompiers de votre département sont-ils déjà intervenus sur des feux d'origine agricole, sur des espaces naturels ?

Matthieu Faure (M. F.) : A ce jour, nous avons eu trois interventions importantes en trois jours. Un feu de chaume : 15 hectares brûlés sur 27 en cours de récolte. A l'origine, une ligne électrique tombée à terre. Un feu de moissonneuse : 4 hectares brûlés sur 48, avec un préjudice matériel estimé à 3 millions d'euros. Et un 3^e feu sur une parcelle d'orge lié à une étincelle : 6 hectares brûlés sur les 10 en cours de récolte. D'après les analyses statis-

tiques annuelles et les cartographies réalisées en interne, nous constatons que les feux (toutes origines confondues) sont en nette augmentation et leur saisonnalité n'est plus seulement concentrée sur les mois d'été. En cause, le réchauffement climatique avec la hausse des températures et les années consécutives de sécheresse. Les feux d'origine agricole ne sont pas sectorisés uniquement dans la plaine de Saône mais bien sur tout le département. En 2022, nous avons déjà comptabilisé 148 départs de feux d'espaces naturels en moins de six mois (feux d'origine agricole et non agricole), contre 221 pour toute l'année 2021.

A.-C. R. : Suite à ces interventions, quel est votre état d'esprit ?

M. F. : En tant que pompier, je mesure les contraintes liées au métier d'exploitant agricole. Je sais que le monde agricole est en tension, parfois décrié

alors que ses actions devraient être valorisées. Nous sommes complémentaires et devons travailler ensemble. L'une de nos missions est de protéger les agriculteurs ainsi que leur outil de travail (animaux et bâtiments). Pour autant, il faut garder à l'esprit que les équipes déjà mobilisées ne peuvent pas intervenir pour d'autres appels...

A.-C. R. : Quels messages de prévention souhaitez-vous faire passer aux exploitants agricoles ?

M. F. : Je ne pourrais que leur recommander d'avoir en tête les éléments suivants : attention aux travaux par points chauds, évitez l'écobuage non surveillé, tenez compte des périodes de vent fort et de sa vitesse, pensez que l'incendie se propage extrêmement vite, ne vous exposez pas vous-même et contactez les secours, ayez toujours un téléphone portable chargé avec vous de manière à pouvoir être géolocalisé.



Mot du service Santé Sécurité au Travail de la MSAFC

Voici quelques précautions simples pour éviter les feux de récolte :

- ▶ Entretien votre matériel avant la récolte avec contrôle et graissage des roulements et organes de transmission,
- ▶ Dépoussiérer quotidiennement le matériel derrière les éléments chauds, les carters de protection, les faisceaux électriques,
- ▶ Equiper le matériel d'extincteurs à eau-additif et à poudre, et prévoir un bidon ou un pulvérisateur à dos remplis d'eau,
- ▶ Adapter la hauteur de la barre de coupe pour éviter la création d'étincelles,
- ▶ Prévoir une tonne à eau et un ensemble tracteur déchaumeur en bordure de parcelle,
- ▶ Détourner la parcelle avec le déchaumeur. Si la parcelle est grande, créer des bandes coupe-feu.

Pour plus d'informations, consultez le flyer du SDIS 70 sur <https://franchecomte.msa.fr/ftp/prp>

Contactez le service PRP : 03 81 65 60 75 - 07 85 02 35 51

secretariat_prp_grprec@franchecomte.msa.fr